

## Servants d'autel : quelle place pour les filles aujourd'hui ?

Nous réprouvons le refus d'interdire aux jeunes filles l'accès au chœur des églises alors que les garçons y sont admis. En fait, toutes les femmes sont victimes des discriminations dans l'Église catholique. En juin 2018, lors de la visite du pape François à Genève, les assistantes pastorales du diocèse de Bâle avaient eu l'assurance de leur évêque d'être placées à côté des diacres et des prêtres lors de la célébration eucharistique. L'organisation romaine de la visite le leur a interdit. En aube et portant étole et pancartes, elles ont publiquement manifesté leur désaccord au milieu de l'assemblée. Malgré de nombreuses dénonciations, le cléricalisme masculin est encore bien vivant.

La rédaction

Tout a commencé par ce fait rapporté par deux membres du groupe FHE (Femmes et Hommes en Église) d'Orléans : une jeune collégienne orléanaise obligée de changer de paroisse pour pouvoir servir la messe. Un fait d'autant plus surprenant que le père René Picandet, évêque d'Orléans de 1981 à 1997, a initié et défendu la mixité des enfants de chœur, qui est donc bien ancrée sur le diocèse. Une bonne raison donc pour chercher à en savoir plus sur la situation des servants d'autel aujourd'hui. C'est ainsi qu'après avoir observé les pratiques de quelques paroisses, nous sommes allés interroger le couple responsable de l'équipe diocésaine des servants d'autel. La rencontre a eu lieu en février 2018 en présence du seul Y., son épouse n'ayant pu le rejoindre.

Celui-ci nous a confirmé que, suite à Vatican II (1965), l'accord de principe sur l'égalité d'accès des filles et des garçons au service de l'autel est tout à fait acquis, et que celle-ci est totalement encouragée par notre évêque, le père Jacques Blaquart. Mais en pratique, il existe une grande disparité selon les paroisses. Nous n'avons toutefois pas pu obtenir de données chiffrées : combien de filles, de garçons, la répartition par âge etc.

De façon générale, une totale latitude est laissée aux curés, qui ont toute liberté dans leurs paroisses. En milieu urbain, en centre ville, on note des groupes importants, de 10 à 20 servants ou servantes d'autel. Si,

dans beaucoup de cas, il n'y a pas de discrimination dans le partage des tâches des servant(e)s, on remarque qu'en certains lieux des disparités se sont installées. À côté du service d'autel, exercé spécifiquement par les garçons (les servants), est apparu un service de l'assemblée, exercé uniquement par les filles (les servantes). Les paroisses Saint Patern (sauf rare exception), Saint Laurent, Saint Vincent, Saint Martin d'Olivet, peut-être d'autres, sont dans ce cas. En milieu rural, selon Y., « les prêtres portent une charge pastorale trop lourde pour s'en occuper », et ce sont donc les laïcs qui assurent le fonctionnement de ce service. Y. nous dit que l'on y remarque souvent une présence majoritaire des filles. Nous n'avons pu le vérifier. Mais d'autres informations indiquent qu'en fait la situation est très hétérogène dans le diocèse, avec notamment des différences marquées entre l'est et l'ouest du Loiret, y compris pour ce service des servants.

Par ailleurs, le recrutement n'est pas facile. De façon générale, les jeunes ont du mal à s'engager régulièrement dans la durée et à trouver leur place à l'adolescence... Il arrive aussi que la présence des filles fasse fuir les garçons et inversement. Le recrutement des responsables d'équipes est également difficile, avec la préconisation d'un tandem mixte pour mieux assurer la protection des enfants. En matière de formation, les responsables paroissiaux se réunissent une fois par an dans le diocèse et les responsables diocésains se réunissent en mai au niveau national avec Mgr

J. Habert (Séze). Un rassemblement provincial a également lieu tous les deux ans. Les enfants sont formés paroisse par paroisse et participent à des rassemblements. Ainsi le groupement « Rives de Loire » est-il allé en 2016 en pèlerinage au Puy-en-Velay avec une soixantaine de personnes (enfants et accompagnants). Ce fut une expérience positive, les jeunes des trois paroisses ayant rencontré des servants et servantes d'autel de toute la France... Mais aussi choquante pour certains ou certaines... puisqu'à la messe solennelle, seuls les garçons ont été autorisés à monter à l'autel.

En conclusion, nous retenons un très grand souci de ménager les uns et les autres : les laïcs bénévoles, les curés, les jeunes/enfants et leurs parents. Mais nous constatons aussi qu'un flou relatif est toléré dans les habitudes prises et les routines, qui induisent des différences sur la place des filles et des garçons. Quelles sont les perspectives ? « Les choses vont dans le bon sens. Il s'agit de laisser le temps au temps », souligne Y., « puisque 53 ans seulement ont passé depuis Vatican II. Un temps bien court à l'échelle de l'histoire de notre vieille Église. »

Au final, après avoir observé une évolution non discriminante dans le Loiret, nous repérons aujourd'hui, ici ou là, de significatifs retours en arrière. Servir la messe, c'est faire l'expérience du mystère eucharistique au plus près. C'est découvrir et apprendre les gestes et paroles accompagnant le célébrant. Pourquoi chercher à le réserver à nouveau aux

# Libre Opinion

seuls garçons ? C'est un total contre-sens d'imaginer que servir la messe est une « incitation » à la vocation de prêtres, comme nous l'entendons parfois. Cette discrimination est en fait un choix pastoral, décidé par le prêtre, parfois suscité par des laïcs,

au gré de leurs convictions personnelles, avec ou sans l'avis de l'équipe d'animation pastorale, un choix qui va à l'encontre de celui de l'évêque et de l'Église, sans fondement ni théologique, ni juridique au regard du droit canonique.

Et vous, lecteurs de Parvis : quelle est la situation dans votre diocèse ? Dans votre paroisse ? Que penser de l'idée de faire un sondage au niveau national sur ce sujet ?

**Groupe FHEDLES-Orléans**